



Paris, le 11/04/2014

## ***JOURS FÉRIÉS EN HÉBERGEMENT : POUR LES PERSONNELS, UN ACQUIS PRÉSERVÉ !***

Le jeudi 10 avril 2014, le DRH de la PJJ a reçu le SNPES-PJJ/FSU et la CGT/PJJ en audience sur la question de la remise en cause des jours fériés en hébergement et dans les EPM.

Nos deux organisations syndicales avaient déposé un préavis de grève. En effet, les personnels concernés par cette remise en cause n'avaient pas reçu de réponse satisfaisante à leur revendication de maintien du bénéfice des jours fériés. La réponse du DRH est cette fois ci explicite : **les agents n'auront pas à poser de jour de congé pour bénéficier d'un jour férié. En fait, nous restons tout simplement sur le système antérieur.**

Bien que les personnels aient interpellé les échelons hiérarchiques depuis plusieurs mois, **il aura fallu la grève massive de plusieurs établissements, (foyers et EPM) les 19 et 20 mars 2014 dans les régions Centre Est, Sud Est et Grand Est, pour obtenir le maintien de cet acquis.**

Nous avons soutenu que la remise en cause d'un acquis de douze ans était incompréhensible et inacceptable, alors même que les hébergements connaissent des situations de grandes difficultés pour la majorité d'entre eux.

Nous avons insisté auprès du DRH sur l'importance de mettre du sens dans les prises en charge des mineurs et aussi de répondre à la colère des agents confrontés aux difficultés de plus en plus récurrentes. Mais plutôt que de les soutenir, ils ont été interpellés sur leurs jours fériés. Pourtant, le quotidien des équipes est marqué de façon récurrente par les dépassements horaires, l'enchaînement des services de jours et de nuits, le non respect des règles de récupération entre services, le réajustement permanent des emplois du temps pour pallier les accidents de services et/ou les arrêts de travail générés par l'épuisement. En banalisant les raisons profondes à l'origine de cette situation, en répondant par la rentabilisation du temps de travail, c'est la question de l'efficacité et de la qualité de la prise en charge des mineurs qui est, de fait, marginalisée.

**Nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur le maintien des jours fériés. Dans ces conditions nos organisations lèvent le préavis de grève déposé pour le 15 avril 2014.**

**Nous resterons vigilants sur le respect de ce principe dans tous les établissements.**

**Nous appelons les collègues des services à nous faire remonter toute tentative de passage en force sur cette question.**